



Systeme gaz et vmc non conforme avant signature

Par Visiteur

Je signe l'acquisition d'une maison le 17 février. Souhaitant changer la chaudière que je trouvais vétuste, un chauffagiste m'a indiqué que le système de VMC n'était absolument pas conforme, que ma future maison était un véritable tombeau. Renseignement pris auprès de voisins habitant depuis peu dans une maison similaire, la propriétaire a déclaré se réveiller avec des maux de tête fréquents. En conséquent, je souhaiterais connaitre dans les meilleurs délais quels sont les recours éventuels auxquels je peux prétendre, étant entendu qu'une VMC coûte 500 euros. Avec mes remerciements,

Par Visiteur

Bonjour Madame

En conséquent, je souhaiterais connaitre dans les meilleurs délais quels sont les recours éventuels auxquels je peux prétendre, étant entendu qu'une VMC coûte 500 euros.

Je crains fort malheureusement que vous n'aillez aucun recours car sauf stipulation contraire le contrat de vente exclu la garantie des vices cachés.

Cordialement